

COLLOQUE INTERNATIONAL de PAX AFRICANA 2011 sur le Thème général:

« L'INTEGRATION COMME FACTEUR DE LA RENAISSANCE AFRICAINE »

Communication de Nadim Michel KALIFE :

- **Comment les Communautés Economiques Régionales (CER) pourraient clairement contribuer à l'intégration africaine**

Dès sa création en 1944, la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (B.I.R.D) (*rebaptisée « Banque Mondiale » dans les années 1980 pour venir en aide aux pays en développement rencontrant des problèmes de remboursement de leurs dettes extérieures*), avait su réunir systématiquement une masse énorme de données les plus diverses sur les pays qu'elle aidait à reconstruire leurs économies dévastées par la 2^{nde} Guerre Mondiale. Ces données étaient analysées et classées par pays et par secteur, de façon à pouvoir y appliquer la mathématique matricielle dans les projections économiques. Aussi, cette tactique a-t-elle encouragé les efforts nationaux des pays bénéficiaires à créer des rouages administratifs adéquats, en vue d'exécuter avec efficacité leurs projets de développement, leurs programmes sectoriels, leurs plans régionaux et leur plan de développement. De la sorte, a-t-on pu constater que les pays dûment armés d'une planification transparente, comme la France, ont su éviter les embûches et dresser leurs plans de développement avec succès. Aussi, grâce à cette méthode de reconstruction et de développement, initiée par la B.I.R.D au lendemain de la 2^{nde} Guerre Mondiale, et adoptée par les pays européens à régime capitaliste régulé par une planification consensuelle, l'Europe occidentale a-t-elle pu connaître la période de croissance économique la plus longue et la plus prospère de son histoire, de 1945 à 1973, ces années dénommées « les trente glorieuses ».

Cette méthode de planification régulatrice de la croissance économique multisectorielle fut transmise à l'Afrique francophone subsaharienne qui était demeurée en bons termes avec son ancienne Métropole. Cela explique l'efficacité de l'expérience de planification et de bonne gestion économique constatée dans les anciennes colonies françaises durant leurs 10 premières années d'Indépendance, jusqu'à ce que la manne financière extraordinaire des 7 années de « vaches grasses » (1973-1980) vienne enivrer leurs dirigeants : ils devinrent dictateurs, conseillés par des escrocs étrangers qui leur firent adopter une soi-disant « politique de grands travaux » (*termes nobles, employés par le Président Roosevelt en 1933 pour remédier à la Grande Dépression de 1929*). C'est ce qui leur servit, malicieusement, à s'accaparer de cette manne extraordinaire par la surfacturation criminelle des investissements publics, engagés de gré à gré, sans appels d'offre ni contrôle d'une Cour des Comptes. En conséquence de quoi, au lieu de servir au « décollage économique » de ces pays sous-développés, leurs recettes d'exportation, quintuplées durant 7 ans, n'ont pu servir qu'à glorifier et enrichir sans vergogne leurs dirigeants, qui aggravèrent leurs crimes en endettant abusivement l'Etat, qui ne pourra pas honorer ses échéances de remboursement dès que le retournement des cours des produits d'exportation se produira en 1981.

C'est alors que tous ces despotes appelleront le FMI pour sauver l'Etat de la faillite. Et le FMI, avec la Banque Mondiale (ex-BIRD), imposa des P.A.S (plan d'ajustement structurel) servant à discipliner la gestion des finances publiques, pour obtenir des créanciers un rééchelonnement de la dette extérieure à hauteur des recettes budgétaires. Et comme les recettes d'exportation avaient diminué, il fallut augmenter la pression fiscale pour atteindre les montants à rembourser. Il fallut, en outre, bloquer les salaires des fonctionnaires et augmenter les droits de douanes et les impôts. Tout ceci eut pour effet d'appauvrir les populations à partir de 1982... jusqu'à ce que l'Initiative PPTTE vienne, récemment, effacer la grande partie restante des dettes extérieures et diminuer les remboursements de la dette extérieure.

Mais il faut aussi savoir que la dette extérieure avait quadruplé depuis 1981, par le jeu des taux d'intérêt très élevés, de 15 à 18% l'an, qui doubleraient le montant de la dette impayée tous les 4 à 5 ans ! Il faut aussi savoir que si ces taux étaient élevés, c'est parce que ces dettes avaient été souscrites auprès de financiers privés complices, et non pas auprès d'organismes multilatéraux (qui auraient pratiqué un taux concessionnel de 1% !), parce que ceux-ci auraient rejeté ces projets non rentables, inutiles et criminels.

Ces pays connaissent ainsi une errance économique de longue durée (de 1975 à 1990/2005 selon les pays), résultant d'une gestion irresponsable et criminelle de leurs finances publiques et plongeant leurs populations dans une misère croissante à partir de 1981, avec baisse du niveau de vie, d'éducation, de culture et de santé, sans même pouvoir espérer une sortie de crise, faute de Renaissance. Cette descente aux enfers dura 20 à 30 ans selon la durée des dictatures, jusqu'à ce que certains humanistes influents des institutions internationales et des pays riches, créanciers de ces pays très pauvres et très endettés, finissent par se résoudre à annuler la grande partie de ces dettes injustes, ce qui permettrait aux nouveaux dirigeants d'obtenir à nouveau des emprunts publics pour investir dans leurs secteurs sociaux, condition préalable pour le relèvement économique de ces pays.

C'est la fameuse « Initiative PPTE », allégeant suffisamment les dettes extérieures restantes de ces pays très pauvres et très endettés, pour leur permettre un nouveau démarrage économique pouvant sortir leurs populations de leur état d'extrême pauvreté. Et cela doit permettre, par la suite, à ces pays-là de redevenir des consommateurs de produits industriels importés et des exportateurs de produits primaires, participant plus activement à la mondialisation des échanges. Le grand village planétaire se retrouverait ainsi agrandi d'un quartier pauvre (celui de l'Afrique !), répondant par le bas à la vision globalisante de l'O.M.C.

Mais, attention !, surveillons bien les lendemains de cette initiative PPTE, pour ne pas tomber de charybde en scylla, en replongeant dans le piège de la corruption d'Etat, par l'usage pervers des nouveaux emprunts publics destinés à rebâtir toutes les infrastructures du pays (*laissées à l'abandon depuis les P.A.S inaugurés en 1982*).

- **NOUVELLES FONCTIONS A DONNER AUX C.E.R POUR EN FAIRE UN INSTRUMENT FINANCIER D'INTEGRATION SERVANT A LA RENAISSANCE AFRICAINE**

Pour éviter ce piège, il nous faut des structures institutionnelles supranationales, veillant au bon usage des emprunts d'Etat. C'est là que nos C.E.R (Communauté économique régionale) pourraient remplir un rôle inédit : celui d'harmoniser les investissements publics de ses Etats membres, tout en contrôlant leur transparence et leur efficacité productive au sein d'une planification régionale. En effet, nous savons tous que les structures nationales de contrôle de la dépense publique ne fonctionnent pas toujours bien, c.à.d. dans la rigueur et la transparence, alors que les peuples africains ont trop souffert depuis le « Soleil des Indépendances » (*expression d'Ahmadou KOUROUMA*). Alors, soyons constructifs !

Cette nouvelle responsabilité des CER ne pourrait utilement être mise en œuvre qu'à la condition de recruter tous leurs fonctionnaires par concours régional indépendant et professionnel, sur la base de critères objectifs, à l'abri de toute ingérence des pouvoirs politiques ou administratifs des pays membres. Les CER pourraient alors servir à :

- ✓ -d'une part, réguler et harmoniser la croissance économique des pays membres ;
- ✓ -d'autre part, veiller à la gestion financière transparente et harmonieuse des institutions financières publiques des Etats membres, en usant de moyens supranationaux, à l'image de ce

qu'ont pu faire le FMI et la Banque Mondiale à travers leurs conditionnalités. Nos C.E.R agiraient de même, grâce à la nouvelle autorité supranationale que les Etats membres leur auront conférée. Ce serait autant sinon plus légitime que ce que font la Banque Mondiale, le FMI et l'U.E à travers leurs conditionnalités. Mais pour y arriver, il y a de sérieuses réformes institutionnelles à opérer au niveau des Etats membres.

C'est ainsi qu'il ne faut plus que le recrutement des fonctionnaires régionaux se fasse par des choix politiques, nous laissant présumer le népotisme et le clientélisme, qui sont les deux vices minant le développement africain depuis les années 1980, du fait de la perte de popularité des dictateurs prédateurs qui durent recourir à ces critères de choix, dont la logique machiavélique de « diviser pour régner » leur permettait de se maintenir au pouvoir par la ruse, la force ou la duplicité.

Cette dérive dura certes, pour les mieux lotis de ces pays, jusqu'à la Chute du Mur de Berlin en 1989, qui sonna le glas du « despotisme obscur » (*expression d'Edem Kodjo dans « Demain l'Afrique, 1982*), mais elle se poursuit jusqu'aujourd'hui dans d'autres pays... Aussi, cette mutation des Communautés Economiques Régionales (CER) en organes indépendants et supranationaux, devrait-elle servir de moteur à la coordination des politiques économiques nationales dans la transparence indispensable à toute intégration véritable. C'est alors que l'on passera à l'étape supranationale d'harmonisation républicaine des mœurs politiques, illustrant la Renaissance africaine.

Par ce canal supranational et régional, nous verrons jaillir de ses cendres une Renaissance africaine, notamment mue par la reconquête de son identité culturelle, après plus d'un demi-siècle d'Indépendance errante et suicidaire. Mais cet espoir n'est permis que si ces nouvelles C.E.R sont efficacement équipées en ressources humaines et en instruments de mesures et d'interventions auprès de chaque Etat membre, de façon à pouvoir coordonner efficacement les politiques nationales de croissance et de développement. Elles pourront alors traiter directement avec les institutions financières internationales et multilatérales pour pouvoir, à la fois, gérer toutes les actions communautaires et soutenir chaque pays membre en crise, tout en négociant avec l'O.M.C des problèmes de concurrence au niveau des échanges extérieurs de leur région.

Les C.E.R, dans le cadre d'harmonisation des croissances des Etats membres, doivent aussi pouvoir contribuer à améliorer le fonctionnement des institutions existantes dans les pays membres, dans les domaines économiques et sociaux, en concertation avec les gouvernements et les parlements nationaux, sachant bien qu'il n'y a pas de développement sans de sérieuses réformes institutionnelles d'accompagnement, surtout dans un cadre communautaire, seule planche de salut dans le cadre de la Mondialisation actuelle. Et c'est pourquoi les fonctionnaires de ces nouvelles C.E.R ne doivent plus dépendre des pouvoirs politiques nationaux, pour pouvoir les transcender au service du bien public communautaire, dans l'objectif lointain de la Renaissance africaine.

De la sorte, les nouvelles C.E.R coifferaient la politique économique des pays membres, dans le but, non seulement de réduire la pauvreté des régions les plus pauvres, mais aussi d'accélérer la croissance économique et sociale dans l'ensemble régional, de façon coordonnée et harmonisée, veillant à accroître la productivité du travail, clé de voûte de toute croissance dynamique et durable. Certes, cette action multinationale ne sera-t-elle pas facile à gérer compte tenu des habitudes du passé, mais elle saura planifier l'ensemble régional par secteur, avec une coordination subtile qui évitera qu'un pays membre ne se sente lésé. Elle veillera notamment à équilibrer l'implantation des projets industriels en diminuant les écarts de prospérité économique entre les régions, tout en optimisant la valorisation sur place des

richesses naturelles insuffisamment transformées avant exportation jusqu'ici, sans négliger l'immense potentiel touristique et culturel des pays membres qu'il faudra développer autrement que ce qui est fait jusqu'ici. De toute façon, ces C.E.R seraient appelées à coordonner les politiques économiques et sociales des Etats membres, pour réaliser une croissance forte et harmonieuse pour tous.

Pour réaliser cette 1^{ère} étape de la Renaissance africaine, dans sa partie économique, il faudrait que ces interventions des C.E.R soient inscrites dans les Constitutions des Etats membres, amenant ainsi tous les gouvernements nationaux à respecter ce pouvoir économique régional supranational. Et le succès de ces nouvelles C.E.R sera nécessairement accompagné d'une propagation naturelle des principes républicains par le sommet, tandis que la décentralisation politique les propagera par la base, deux conditions de réalisation d'une vraie démocratie consensuelle propre aux traditions africaines. L'adoption d'une telle réforme institutionnelle des C.E.R amènera les dirigeants politiques des pays membres à prendre conscience de leurs devoirs de solidarité africaine, non seulement envers les pays membres de leur communauté économique régionale, mais, aussi et surtout, envers leur propre population nationale qu'ils ont eu tendance à négliger jusqu'ici.

Par la suite, une vraie démocratie s'instaurant dans les pays membres des C.E.R, cela permettra à l'Afrique de très vite combler son retard économique et social par rapport aux autres régions du monde. Cette action des C.E.R permettra de remédier aux pénuries de matériaux et de personnel, grâce au regain de confiance des investisseurs, tant étrangers que de la diaspora africaine riche et attendant l'occasion propice de rentrer au pays, ce qui nous fera relever, la tête haute, le défi de la pauvreté qui honnit tout Africain patriote, depuis la gestion irrationnelle, irresponsable et criminelle des richesses africaines dans les années 1973/1980. C'est alors que l'Afrique pourra repartir de l'avant et renaître de ses cendres, en marchant debout au lieu de ramper depuis ces années de vaches grasses...

Mais, surtout, n'oublions jamais que pour une vraie Renaissance africaine, il faudra procéder à une grande réforme culturelle d'accompagnement.

Nadim Michel KALIFE,

BP22 à Lomé (TOGO) // 71, Ave Paul Doumer, 75116 Paris

Tel: 00 (228) 2210233 à Lomé // 00 33140560983 à Paris

Courriel: petitprincetogo@yahoo.com